

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° DN35

présenté par  
M. El Guerrab

-----

### ARTICLE 17

A l'alinéa 1, après le mot :

« jeunes »,

insérer les mots :

« , y compris vivant à l'étranger, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le biais de cet amendement , il s'agit d'ouvrir le service militaire volontaire aux jeunes Français établis hors de France. En effet, les forces militaires de notre pays sont présentes dans les pays de la 9e circonscription des Français de l'étranger et nos jeunes compatriotes pourront leur apporter leur concours et bénéficier d'une expérience formatrice à maints égards.